

Larmor-Baden. La justice retoque le projet d'extension du camping Le Diben

Le tribunal administratif de Rennes a donné raison à trois associations locales, vendredi 3 mars 2023. Il considère que l'agrandissement du camping de Larmor-Baden (Morbihan) porte atteinte à l'environnement et aux paysages du littoral.

Ouest-France publié le 06/03/2023

Le camping familial Le Diben ne pourra pas s'agrandir. Le tribunal administratif de Rennes a rendu sa décision vendredi 3 mars 2023 et sonne la fin d'une bataille judiciaire longue de trois ans.

Plusieurs associations de protection de l'environnement du golfe du Morbihan demandaient au tribunal administratif de Rennes d'annuler un arrêté du 29 juin 2020 de la commune de Larmor-Baden (Morbihan) qui autorisait l'extension du camping Le Diben.

Au départ, un problème de place. Le camping familial Le Diben a été créé il y a plus de 40 ans par la famille Le Pelvé. Avec les années, le camping s'est développé pour atteindre 126 places, dont 27 consacrées à des mobile-homes. Les propriétaires, qui souhaitent que leurs enfants reprennent la suite, prévoyaient d'agrandir la surface avec 49 emplacements supplémentaires, dont 26 pour des résidences mobiles de loisirs, soit une extension de 7.000 m². Une extension pour continuer de faire travailler les cinq salariés et permettre « **l'embauche de deux personnes supplémentaires** ».

Les requérants avançaient que l'étude d'impact sur l'environnement qui avait été menée est insuffisante et que le permis d'aménager ne respecte pas le schéma de cohérence territoriale de l'agglomération en ce sens que cet agrandissement a lieu dans une zone « **ne permettant pas l'extension de l'urbanisation** ».

